

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Economie et des Finances



**Processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de
Prosperité Partagée(SCAPP) 2016-2030**

TERMES DE REFERENCE DES GROUPES DE TRAVAIL

Avril 2016

1. Contexte général

Le CSLP et les OMD arrivant à échéance en 2015, la réflexion sur une nouvelle vision et stratégie de développement du pays au-delà de 2015 a été engagée aux niveaux national et mondial. C'est dans ce contexte que la Mauritanie a lancé en avril 2013, un processus de consultations nationales sur l'agenda de développement post 2015.

Mené suivant une approche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs de développement, ce processus a permis un débat inclusif sur une action en faveur du développement au-delà de 2015.

Par la suite, le Gouvernement a effectué, de janvier à août 2015, l'évaluation globale du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) sur la période 2001-2015. Il en ressort que la mise en œuvre des trois plans d'actions successifs du CSLP s'est notamment traduite par une diminution significative de l'incidence de la pauvreté, qui passe de 51% en 2001 à 31% en 2014, soit une diminution annuelle moyenne de 1,7 point.

Parmi les principales contraintes qui ont constitué des goulots d'étranglement pour la mise en œuvre du CSLP au cours de la période 2001-2015, il y a lieu de citer :

a) Le faible niveau d'appropriation de la part des acteurs nationaux, régionaux et locaux et associatifs concernés : le CSLP n'a pas réellement été utilisé comme seul cadre de référence pour la programmation, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ; les budgets d'investissement étant déconnectés des objectifs du CSLP, des CMDT et des stratégies sectorielles ; la mise en œuvre des PRLP n'a pas été effective ;

Les taux d'exécution des investissements programmés sont en général faibles dénotant de faibles capacités d'absorption et des défaillances de mise en œuvre ;

;

b) La croissance de l'économie mauritanienne au cours de la période n'a pas été suffisamment inclusive et la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur en matière d'aide publique au développement (APD) et de commerce extérieur reste élevée ;

c) Les progrès en matière de gouvernance sont à consolider, notamment au niveau de l'effectivité de la décentralisation et de la déconcentration ; de l'environnement des affaires (Doing Business) ; du suivi-évaluation des projets et de la qualité des réalisations et de leur durabilité ;

d) Les Ressources Humaines font souvent défaut en quantité et en qualité et sont peu motivées et mal réparties ;

e) Certaines données statistiques et indicateurs essentiels font défaut, particulièrement au niveau régional, local et selon le genre.

Ces contraintes doivent être prises en charge par la nouvelle stratégie, laquelle devra veiller notamment à la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD),

des différents engagements de la Mauritanie, des résultats de la conférence internationale sur les changements climatiques (COP 21) et des différentes initiatives nationales et internationales pertinentes pour le développement du pays ainsi que les stratégies et politiques sectorielles pertinentes déjà approuvées pour la période.

A cet effet, le Gouvernement a lancé depuis janvier 2016 le processus d'élaboration de la stratégie de Développement post 2015, dénommée Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP 2016- 2030). Cette activité se déroulera de Janvier à juillet 2016.

Le dispositif d'élaboration de la SCAPP, comprend, entre autres, la mise en place de Groupe de Travail (GT) correspondant aux leviers de la SCAPP.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les présents TDR qui visent à proposer un mandat à ce segment du dispositif de la SCAPP, constitué de Groupes de Travail. Chaque groupe prendra en charge un levier de la SCAPP à l'effet de contribuer à faciliter la traduction des objectifs, stratégies et résultats dans le cadre de la formulation de cette nouvelle stratégie.

2. Objectif des GT

L'objectif recherché à travers la constitution des GT est de contribuer à l'élaboration de la SCAPP au niveau significatif des leviers de la stratégie par la consolidation des contributions sectorielles en veillant à la prise en compte de la transversalité des secteurs ainsi qu'à l'intégration de toutes les questions transversales en particulier les droits de l'homme, le genre et l'environnement..

3. Tâches des GT

Conformément à la note de cadrage méthodologique de la SCAPP, qui sert de référence à tout le processus, les GT ont pour tâches de :

- Analyser et consolider les notes sectorielles sous forme de rapport synthétique en veillant à la cohérence, la synergie et l'exhaustivité des thèmes. Dans ce cadre, un accent particulier devra être mis sur les questions transversales relatives au genre, aux droits de l'homme et à l'environnement.
- Faire le point sur la situation des secteurs concernés en vue de mettre en exergue les acquis et les contraintes qui persistent et veiller à la prise en compte de ces contraintes de manière à identifier les enjeux à considérer pour la SCAPP ;
- Recueillir les informations complémentaires nécessaires à l'élaboration de leur rapport et utiliser notamment les outils mis à leur disposition par les partenaires techniques et financiers (compilation des recommandations, etc.).
- Dégager les objectifs stratégiques à atteindre pour chaque levier en tenant compte des engagements internationaux, régionaux et nationaux du pays ;

- Retenir des critères de priorisation des mesures de réformes et projets de développement choisis à la lumière des recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l’homme ainsi que des ODD;;
- Proposer les actions prioritaires à inscrire au plan d’action quinquennal 2016-2020 à partir des contributions sectorielles révisées sur la base des questions transversales.
- Sélectionner des indicateurs de suivi pertinents, désagrégés par âge, sexe et lieu de résidence, notamment en référence aux ODD et aux perspectives de réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la SCAPP.

4. Composition des groupes de travail

La composition des groupes de travail sera basée sur la pertinence et l’intérêt des secteurs pour chaque levier mais inclura également, pour chaque levier, les acteurs impliqués sur les questions transversales. Les GT regrouperont :

- ✓ Les présidents des CTS ;
- ✓ Les représentants des élus (assemblée + sénat+ association des maires)
- ✓ les représentants des PTFs ;
- ✓ les représentants du secteur privé ;
- ✓ les représentants des OSC.

Pourront également y participer des personnes ressources désignées à cet effet.

Les présidents des GT seront désignés par le Ministre de l’Economie et des Finances sur proposition du Comité de Pilotage.

Le tableau ci-dessous récapitule la composition proposée pour chaque GT :

Groupe de travail	leviers stratégiques proposés	Membres
GT 1	<i>La promotion d’une croissance économique forte, inclusive et durable</i>	Présidents des CTS en charge de : Economie ; BCM Finances ; Intérieur ; Décentralisation ; Mines ; Agriculture ; Elevage ; Pêche ; Transports ; Equipement ; Energie ; Habitat, Urbanisme ; Emploi ; Travail ; MEDD ; BCM ; Commerce ; Hydraulique.
		Elus
		OSC
		Secteur privé
		PTF : FMI, BM, UE, SNU

GT 2	<i>Développement du capital humain</i>	Présidents des CTS en charge de : Economie ; Finances ; Education ; Jeunesse, sports et loisirs; Intérieur ; Fonction publique ; Culture et Communication. Santé ; Enseignement supérieur et recherche scientifique ; Education, Formation professionnelle ; Hydraulique et assainissement ; MASEF, CSA, MAIEO, Tadamoun.
		Elus
		Secteur privé
		OSC
		PTF
GT 3	<i>Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions</i>	Présidents des CTS en charge de : Intérieur et Décentralisation; Aménagement du territoire ; Justice ; Fonction publique ; Economie ; Finances ; MEDD, CDHAH ; MCRP ; MASEF ; BCM
		Elus
		Secteur privé
		OSC
		PTF

5. Conduite des travaux des groupes de Travail

Les travaux des Groupes de Travail seront conduits avec l'appui de l'équipe de consultants et, au besoin, celui d'autres experts thématiques qui seront choisis en raison de leur connaissance des thèmes abordés dans le levier et de leur capacité à animer un processus de travail participatif.

Au démarrage du processus, il est prévu que chaque Groupe de Travail tiendra trois réunions au minimum : une réunion d'orientation à l'effet de partager les termes de référence, les supports de travail et le chronogramme des travaux, une seconde pour en examiner le draft et une dernière pour sa validation. Chaque réunion devra être sanctionnée par la rédaction d'un procès-verbal.

- Les réunions de démarrage des travaux des Groupes se tiendront à partir du 20 avril 2016 ;
Les travaux des Groupes devront être réalisés dans la période du 20 avril au 20 mai 2016.

Objectif 1	Résultat 1.1	Indicateur 1.1.1 Indicateur 1.1.2.						
	Résultat 1.2.	Indicateur 1.2.1 Indicateur 1.2.2.						

8. Orientations générales

Les indications ci-dessous permettent une intégration plus facile des contributions des rapports des GT à la rédaction du rapport de la SCAPP. Il est donc nécessaire de s'y conformer scrupuleusement.

- Le résumé du rapport du GT doit suivre le plan du rapport et être compris entre 15 et 20 pages au maximum;
- Le texte (y compris les titres) doit être écrit en 'calibri' (body) taille 12, interligne 1,5 et marges normales (2,5);
- Les matrices du tableau de bord doivent être écrites en 'calibri' (body) 9 ou 10, selon le contenu et l'adaptation à la mise en page ;
- Les paragraphes du rapport doivent être numérotés (même séquence) ;
- Toutes les rubriques doivent être renseignées;
- La liste des abréviations doit être conforme au contenu du Rapport du GT ;
- Eviter les sauts de page inutiles ;
- Le Rapport final du GT doit parvenir au secrétariat de la SCAPP (Direction de coordination de la SCAPP) au plus tard le 05 mai 2016.